



Assemblée communale ordinaire du mardi 12 décembre 2023 20h à l'Auberge de la Couronne

Présidence : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 70 citoyens et citoyennes, ainsi que 2 non citoyen et citoyenne

Excusé : Messieurs Jean-Marie Pasquier, Lucien Menoud et Sébastien Oberson, ainsi que Mesdames Nathalie Bovigny et Caroline Favre

Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement du budget 2024. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Après nomination des personnes suivantes en tant que scrutateurs, le bureau de l'assemblée est valablement constitué :

les trois premières rangées ainsi que la table du Conseil communal : Madame Geneviève Savary

les trois dernières rangées : Monsieur Rémy Pasquier

Monsieur le Syndic informe la population que l'assemblée est enregistrée, demande à la Secrétaire communale, Madame Prescilia Genoud, de tenir le procès-verbal des délibérations et à la population d'annoncer son nom et prénom lors des interventions, ceci dans le but de faciliter la prise du procès-verbal.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal « *Les Quatre font la Une* », distribué par tout-ménage officiel, par avis au pilier public de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle N° 46 du 17 novembre 2023*.

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.commune-sales.ch. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; rien n'est formulé.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 mai 2023

(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)

2. Budget communal 2024

2.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements, préavis

2.2 Préavis de la Commission financière

2.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :

2.3.1 Rénovation thermique du complexe scolaire

2.3.2 Remplacement du véhicule édilitaire

2.4 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements

3. Présentation du plan financier 2024-2028

4. Nomination d'un remplaçant, à la suite d'un départ, à la Commission financière



5. Présentation et adoption des statuts de la nouvelle association de communes du Service des curatelles
6. Réception des citoyens et citoyennes, nés en 2005
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2023

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière réunion ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. Le principal point traité concernait les comptes 2022 ; un résumé a paru dans le bulletin communal « *Les Quatre font la Une* ».

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à raison de 69 oui et 1 abstention. Madame Prescilia Genoud, Secrétaire communale, est remerciée pour la rédaction de ce dernier.

2. Budget communal 2024

► 2.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements, préavis

Budget de résultats

0. Administration

Charges CHF 826'577.78

Produits CHF 254'815.19

01. Législatif et exécutif : Il s'agit des jetons de présences des commissions, des frais de scrutateurs, des frais pour l'assemblée communale, des imprimés et frais d'affranchissement pour les votations et élections, les frais de l'organe de révision. Comme annoncé l'année dernière, la rémunération des Conseillers communaux pour la période législative 2021-2026 a été augmentée ; cela ne l'avait pas été depuis 2001.

Jetons de présence	CHF 100.00/ séance
Vacations	CHF 40.00/ heure

02. Services généraux : les salaires des employés communaux, hormis celui de la voirie, sont comptabilisés ici. En charges, les frais relatifs aux bâtiments administratifs, y compris le Foyer St-Joseph. En produit, la répartition sur les autres dicastères et les produits des immeubles administratifs.

Un montant de CHF 24'246.00 a été mis au budget afin de répondre aux obligations légales relatives à la gestion des archives communales. Un engagement de 5 ans, au lieu de 10 ans, a été compté.

De plus, CHF 13'000.00 ont été mis au budget pour l'acquisition d'un tracteur à gazon, permettant ainsi de rationaliser la tonte des extérieurs des bâtiments communaux, écoles et centre sportif. Des travaux sont prévus sur le bâtiment de la Scierie, avec la pose de moustiquaires et le changement de charnières sur la porte principales, pour un total de CHF 5'300.00. Des loyers supplémentaires sur la base des comptes 2023 compensent cet entretien.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges CHF 179'659.85

Produits CHF 63'000.00

14. Question juridique : la loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure professionnelle de curatelles. Depuis le 1^{er} janvier 2015,



les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun, dans les locaux de la Raiffeisen de Vuadens, rachetés par ladite commune. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 56'320.65 pour le budget 2024, en légère augmentation.

Un montant de CHF 6'000.00 a été mis au budget pour un avocat conseil, les autres charges concernent les cartes d'identités facturées par le SPOMI et en produits les cartes d'identités refacturées

15. Service du feu : Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) et la mise en place du Secours Sud fribourgeois (SSF), la charge de la commune s'élève à CHF 22'965.00 alors que l'ancienne structure permettait l'équilibre entre les charges et les taxes non-pompieri encaissées.

La taxe d'exemption s'élèvera à CHF 150.00 par personne astreinte entre 20 et 40 ans. L'ancienne taxe était de CHF 100.00/habitant entre 20 et 42 ans.

16. Défense : la participation au stand de tir, d'un montant de CHF 2.50 par habitant, et la défense civile avec les frais et amortissements des bâtiments de la protection civile.

2. Formation

Charges CHF 2'173'329.74

Produits CHF 353'365.00

Le budget 2024 est le cinquième qui correspond au cercle scolaire entièrement fusionné.

21. Cycle scolaire obligatoire : la participation aux dépenses cantonales (charges liées) ainsi qu'aux activités et fournitures scolaires. Le coût du poste 21 comprend la prise en charge totale des transports scolaires ; en produits, la participation de la commune de Vaulruz.

22. Écoles spécialisées : il s'agit de charges liées.

23. Formation professionnelle initiale : la participation aux dépenses cantonales (charges liées) et bourses communales.

Le budget général de la formation, soit 84% le cycle obligatoire, 14% les écoles spécialisées et 2% la formation professionnelle.

3. Culture, sport et loisirs

Charges CHF 434'307.14

Produits CHF 43'045.05

32. Culture : la contribution à la bibliothèque scolaire communale « Matulu » CHF 3'000.00 et en produits la participation de Vaulruz. La participation à Option Gruyère se monte à CHF 10.00 par habitants.

34. Sport et loisirs : en charge la conciergerie, les frais de fonctionnement et d'entretien du complexe sportif, la participation à l'Association intercommunale sports en Gruyère (AISG) et les subventions communales aux sociétés locales. En produits, la location de la salle (Centre sportif), estimée à CHF 15'000.00 et la participation du FC La Sionge pour l'entretien du terrain de foot, à CHF 16'000.00.

À la suite au changement de prestataire, une charge d'entretien du terrain de foot de plus de CHF 6'000.00 est comptée. De plus, l'entretien du Centre sportif se voit augmenter avec : CHF 9'000'00 pour la réfection de la façade sud, CHF 13'000.00 pour la pose de carrelage au sous-sol ainsi que CHF 6'500.00 pour des stop-bancs (parking).

Du côté des diminutions de charges, la participation à l'AISG passe de CHF 33'863.00 à CHF 25'312.00, car il n'y a pas de patinoire provisoire, cette année.



4. Santé

Charges CHF 741'416.90

Produits CHF 3'500.00

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

41. Hôpitaux et EMS : la participation aux homes régionaux pour CHF 92'368.00, la subvention pour les frais d'accompagnements des personnes âgées CHF 281'287.75 et la participation à l'EMS La Sionge de CHF 72'081.15.

42. Soins ambulatoires : les soins à domicile, indemnités forfaitaires régionales, ambulances, soit uniquement des charges liées. À noter que ces frais sont en augmentation par rapport au budget 2023, de CHF 26'000.00. En deux ans, l'augmentation totale est de CHF 48'000.00.

43. Prévention : le service dentaire scolaire : la différence entre les charges et les produits étant la subvention communale selon règlement.

49. Autres : une nouveauté : la participation au dispositif sanitaire lors d'évènements majeurs.

Le budget général de la santé, 60% les homes, 36% les soins ambulatoires, 3% les ambulances et 1% les hôpitaux (contribution aux coûts résiduels des soins).

5. Affaires sociales

Charges CHF 722'686.05

Produits CHF 1'420.00

52. Invalidité : la participation cantonale aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées.

53. Vieillesse et survivants : en charge, la participation aux primes AVS pour personnes sans activité et la Commission seniors. En produit, le remboursement du traitement de l'agent AVS.

54. Famille et jeunesse : il s'agit de charges liées cantonales, de subventions pour les crèches et garderies, ainsi que de la participation à l'école maternelle « Les Lapins Bleus ».

55. Chômage : contribution des communes au fond cantonal pour l'emploi

57. Aide sociale et domaine de l'asile : les charges liées qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 192'487.00.

6. Trafic et télécommunications

Charges CHF 498'181.42

Produits CHF 48'200.73

61. Circulation routière : il s'agit du salaire du personnel de voirie, de l'entretien hivernal CHF 50'000.00, de l'entretien courant CHF 26'000.00, de l'entretien de la signalisation routière CHF 6'000.00 et des amortissements CHF 163'326.00. Ce dernier point en augmentation de CHF 48'250.00, à la suite de l'introduction des investissements terminés.

62. Transport public : la part aux dépenses cantonales (transports publics), soit une charge liée de CHF 55'685.00 et la charge pour le fond fédéral pour les infrastructures ferroviaires de CHF 12'055.00.

Les frais de déneigement sont variables suivant les années et l'enneigement.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Charges CHF 897'336.43

Produits CHF 795'038.57

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et avec une tolérance de 70% pour les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.



71 et 72. Approvisionnement et traitement des eaux usées : le taux de couverture est de 100%.

73. Gestion des déchets : l'augmentation de la taxe de base de CHF 40.00 à CHF 60.00 par an, décidée en 2015, permet de couvrir faiblement les charges. Le taux de couverture est de 85.4% pour 2024.

74. Aménagements : compte tenu du projet de revitalisation de La Sionge, un montant de CHF 5'000.00 a été mis au budget en plus des amortissements. La nouvelle loi cantonale sur les eaux a reporté, sur les communes, l'entretien des ruisseaux. Les fortes pluies subies imposent des travaux d'entretien et de protection, budgétés ici.

76. Lutte contre la pollution de l'environnement : les honoraires pour l'assainissement des sites contaminés. Le budget 2023 n'a pas été utilisé en raison de l'avancement des travaux restés en suspens.

77. Protection de l'environnement, autres : il s'agit de l'entretien du cimetière.

79. Aménagement du territoire : les préavis des constructions, la participation à l'ARG (association régionale de la Gruyère) pour CHF 27'181.70. En produit, les émoluments refacturés.

8. Economie publique

Charges CHF 4'810.00

Produits CHF 20'968.00

80. Agriculture : la location des parchets.

82. Forêts : la part au bénéfice estimé du Triage forestier la Sionge, prévue.

84. Tourisme : la cotisation à l'Association La Gruyère Tourisme (LGT), anciennement ATG.

9. Finances et impôts

Charges CHF 336'826.50

Produits CHF 5'067'346.69

90. Impôts :

Personnes physiques : CHF 3'430'000.00

Personnes morales : CHF 78'000.00

Contribution immobilière : CHF 377'000.00

Solde : divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.), en augmentation de CHF 170'000.00

93. Péréquation : le montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011.

95. Part aux recettes sans affectation, autres : part à l'impôt cantonal sur les véhicules

96. Administration de la fortune et de la dette : en charges les frais relatifs aux immeubles du patrimoine financier, dont CHF 27'500.— pour le changement des velux de la Cure de Rueyres, ceux-ci n'étant plus étanches. En produit, les revenus locatifs des bâtiments.

99. Postes non ventilables : prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à la suite au passage à MCH2.

La provenance des impôts communaux : 82% les personnes physiques, 2% les personnes morales, 9% la contribution immobilière, 3% les impôts sur les véhicules et 4% autres impôts.

Alors que le budget 2023 présentait un déficit estimé de CHF 120'604.60, le budget 2024 prévoit un déficit de CHF 164'342.58. Les finances sont gérées de manière rigoureuse et responsable, aucune coupe ne peut être faite sans sacrifier des frais d'entretien, déjà contenus, et qui entrainerait à plus au moins long terme une baisse de la valeur des actifs. La gestion des finances communales n'est pas une affaire aisée et ce d'autant plus lorsque ceux-ci bouclent sur une perte.



Budget des investissements

Le budget d'investissement 2024 de la commune de Sâles était à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune. Ces investissements ont fait l'objet d'une présentation détaillée sous forme de message dans le journal communal.

0. Administration générale

Dépenses CHF 0.00

Aucun investissement n'est prévu pour ce poste, en 2024, la mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires, soit CHF 125'000.00 (voté au printemps 2015), étant terminée.

3. Formation

Dépenses CHF 210'000.00

Un montant de CHF 210'000.00 a été mis au budget pour la rénovation thermique de l'école de Sâles (Place de l'Eglise 1) (voté ultérieurement).

6. Trafic et télécommunications

Dépenses CHF 104'000.00

Un investissement pour l'achat d'un véhicule édilitaire, de type « Pony » est proposé pour un montant de CHF 104'000.00 (voté ultérieurement).

8. Economie publique

Dépenses CHF 360'000.00

Recettes CHF 200'000.00

Report de l'investissement relatif à la réfection de la route forestière de Maules.

9. Finances et impôts

Dépenses CHF 4'900'000.00

Report de CHF 500'000.00 de l'investissement relatif à la rénovation du bâtiment de la Rosaire 31, voté le 18 mai 2021, ainsi que CHF 4'400'000.00 pour la rénovation et l'agrandissement de l'Ancienne Ecole à Sâles.

Le budget d'investissement 2024 se solde avec un excédent de charges de CHF 5'374'000.00 dont CHF 5'060'000.00 de reports d'investissements ainsi que CHF 314'000.00 de nouveaux investissements (votés ci-après).

Rapport de la Commission financière

La parole est laissée à Monsieur Stéphane Meyer, Président de la Commission financière et habitant de Sâles.

Rapport de la Commission financière : Budget de résultats

La Commission financière a examiné le budget de résultats 2024, sur la base des documents établis. Pour l'exercice 2024, malgré l'augmentation d'impôts ainsi que de la contribution immobilière, acceptées par l'assemblée communale, la perte se monte encore à CHF 164'342.58, qui peut encore être supportable pour la commune. La Commission financière remercie Messieurs Nicolas Hassler, Syndic, et Thierry Gendre, responsable des finances, pour la clarté de leurs explications, ainsi que le Conseil communal, de gérer judicieusement le patrimoine communal avec une marge de manœuvre toujours plus réduite. La Commission financière prévoit favorablement ce budget et demande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir l'accepter.

Rapport de la Commission financière : Budget d'investissements

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2024 de la Commune de Sâles. Pour 2024, deux nouveaux investissements ont été budgétés. Ces derniers font l'objet de rapport à



part. Il s'agit de la rénovation thermique du complexe scolaire de Sâles ainsi que du remplacement du véhicule édilitaire. Le solde se compose de reports d'investissements des années précédentes, donc déjà approuvés. Les investissements en cours sont : l'assainissement des chauffages, la réfection de la route de Romanens ainsi que de la route du Rontet, le Centre sportif de Sâles ainsi que la rénovation de l'Auberge de la Couronne. La Commission financière préavise favorablement ce budget d'investissements 2024 et demande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir l'accepter.

► 2.3 Présentation, préavis et approbation de deux nouveaux investissements

2.3.1 Rénovation thermique du complexe scolaire

La parole est donnée à Monsieur Stéphane Baechler, Conseiller communal responsable du dicastère des bâtiments communaux :

Lors de la vision locale des appartements, de la moisissure a été constatée, notamment dans l'angle de la chambre à coucher. En effet, la tapisserie se décolle et le taux d'humidité est élevé. Tandis que, dans la cuisine, la moisissure est sèche. À noter que, jusqu'à présent, le Conseil communal axait ses investigations sur la recherche d'une fuite et/ou d'une infiltration d'eau. À cet effet, le bâtiment a été thermographié, afin de localiser la fuite.

Toutefois, après ce contrôle avec la caméra thermique, un pont de froid depuis la dalle du galetas a été constaté. Cependant, le pont de froid le plus important est l'enveloppe du bâtiment, comme le démontre les photos présentées en assemblée.

Lors du sondage dans la chambre à coucher, aucune isolation n'a été remarquée, entre les deux murs, mais il n'y a pas d'infiltration.

Ces moisissures proviennent du changement de température entre l'extérieur et l'intérieur, appelé communément « point de rosée ». Le bureau étant près du mur, cela provoque un manque de ventilation. Nous avons également fait une vision locale dans l'autre appartement, qui a le même symptôme, mais moins grave.

Nous préconisons de prévoir une isolation périphérique ; l'assainissement énergétique d'un bâtiment peut se révéler très avantageux, mais pour d'autres une obligation.

Le plan de financement :

- Isolation thermique et peinture	CHF	140'000.00
- Echafaudage	CHF	25'000.00
- Ferblanterie	CHF	10'000.00
- Divers et imprévus (20%)	CHF	40'000.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	210'000.00

Les frais annuels, l'intérêt calculé d'un emprunt bancaire à 2% de CHF 210'000.—, ainsi que l'amortissement MCH2 (3% et sur 33 ans), se montent à CHF 10'500.00.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a analysé la demande d'investissement concernant la réfection thermique du bâtiment scolaire de Sâles. À la suite d'une vision locale effectuée dans les deux appartements de l'école de Sâles, la présence de moisissures a été constatée sur certains murs. Plusieurs paramètres ont été décelés pour expliquer ce souci dont un pont de froid avec la dalle du galetas, le manque d'isolation entre les deux murs extérieurs. Aucune infiltration n'a été constatée, pour l'instant. Il est important d'effectuer des travaux au niveau de l'isolation périphérique, avant que les problèmes ne deviennent plus conséquents. La Commission financière estime que cet investissement peut être financé par un emprunt bancaire, tel que présenté par la commune. Afin de réaliser tous ces travaux, un montant de CHF 210'000.00 est planifié. La Commission financière propose aux citoyens et citoyennes de bien vouloir approuver cet investissement.



Ouverture à la discussion

Monsieur Guy Suard demande ce qu'il en est des fenêtres.

Monsieur Stéphane Baechler répond qu'elles ont été remplacées il y a environ huit ans, par des doubles vitrages. Il fait remarquer que le précédent Exécutif pensait que le début des moisissures était dû aux fenêtres.

Monsieur Bernard Oberson demande si le galetas sera également isolé.

Monsieur Stéphane Baechler répond que ceci est prévu, dans un second temps. En effet, ne sachant pas exactement ce qui est attendu dans ce bâtiment ultérieurement, au vu du nombre d'effectifs scolaires. Toutefois, lors de la réfection périphérique, le pourtour sera dé-lamé, ainsi le galetas sera un peu plus haut.

Votes

Acceptez-vous la rénovation thermique du complexe scolaire ?

Approbation : 70

Opposition : 0

Abstention : 0

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

2.3.2 Remplacement du véhicule édilitaire

La parole est maintenant donnée à Monsieur Sébastien Esseiva, Conseiller communal responsable du dicastère de l'édilité :

Actuellement, l'édilité est équipée d'un véhicule de type Pony P3 acheté d'occasion à la Ville de Lausanne, en 2016, et mis en circulation le 7 novembre 2007. Aujourd'hui, il a 16 ans et est en fin de vie. À savoir que la durée de vie est de 10 à 12 ans, pour ce type de véhicule.

Cet outil sert, durant l'été, de balayeuse et de désherbeuse mécanique, sur les bords de route. L'hiver, il est chargé du déneigement avec une lame à neige et une saleuse. Il est en outre équipé d'un pont de chargement pour divers transports. Ces agrégats sont interchangeables en fonction du besoin.

Cet été, le Pony a subit plusieurs surchauffes et, lors d'un service, en novembre dernier, le garage Boschung a diagnostiqué la cause du problème : le radiateur de refroidissement du moteur a gonflé en raison de la rouille et n'assure plus sa fonction de refroidissement. Des photos de l'état de la rouille sont affichées au beamer.

Le montant pour la réparation de ce véhicule a été devisé à CHF 16'500.—, sans aucune garantie sur la durée de vie. Au vu de l'âge avancé du Pony, le Conseil communal et d'avis qu'il n'est pas pertinent d'engager un tel montant. Une opportunité s'est présentée afin d'acheter un véhicule identique, mais plus récent.

L'entreprise Boschung a proposé un Pony P4-T Euro VI de démonstration, mis en circulation le 27 mars 2018, équivalent au Pony P3 actuel avec environ 1'000 h au compteur. Il fonctionne avec un moteur diesel répondant aux dernières normes antipollution.

L'avantage d'un achat d'un véhicule du même modèle que l'ancien est la possibilité de récupérer les différents agrégats, avec un minimum d'adaptation, notamment la lame à neige, la saleuse et la balayeuse.

Le plan de financement :

- Boschung Pony P4-T Euro VI, expertise et pont basculant	CHF	95'000.00
- Réserve pour adaptation agrégat	CHF	1'000.00
- TVA 8.1%	CHF	7'776.00
- Arrondi	CHF	224.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	104'000.00

Les frais annuels, soit l'amortissement, s'élèvent à CHF 10'400.—.



Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné la demande d'investissement concernant le remplacement du véhicule édilitaire. En effet, ce véhicule dont la mise en circulation date de 2007, est victime du nombre d'années et de services rendus. Plusieurs soucis importants ont été diagnostiqués, effectuer les réparations serait onéreux et ne garantirait pas la durée de vie de ce véhicule. À la suite d'une discussion avec la société Marcel Boschung SA, un véhicule de démonstration a été proposé à la commune. Celui-ci répond aux dernières normes antipollution et est totalement compatible avec les agrégats déjà en possession de l'édilité. Le coût d'acquisition de ce véhicule est budgétisé à CHF 104'000.00. Les frais annuels occasionnés à imputer dans les comptes de fonctionnement sont de CHF 10'400.00. La Commission financière recommande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir approuver cet investissement pour 2024.

Ouverture à la discussion

Monsieur Nicolas Gremaud se demande ce qui est prévu avec le nouveau mandataire du déneigement, concernant le salage des routes, notamment lorsqu'il n'y a pas de neige mais de la glace.

Monsieur Sébastien Esseiva explique que le déneigeur est mandaté sur demande pour le salage, comme ces derniers jours étant donné que le Pony actuel n'est pas en fonction. Toutefois, en règle générale, ce travail est à effectuer par l'employé de l'édilité.

Monsieur Nicolas Gremaud se pose la question si une éventuelle fusion d'édilité est prévue entre les communes de Sâles et ses voisines, car il ne souhaite pas dépenser de l'argent pour un Pony, si quelque chose se fait d'ici peu.

Monsieur Sébastien Esseiva informe que ceci avait été discuté, il y a déjà quelques temps. La commune de Vulruz souhaitait mettre cela en place, en collaboration avec Vuadens et Sâles. Ce dossier pourrait être relancé, afin de faire une étude.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que, dans tous les cas, l'utilisation du Pony est nécessaire pour chaque commune, car il n'est pas possible de déneiger une localité avant une autre, d'autant plus au vu des étendues des lieux.

Monsieur Nicolas Gremaud pense qu'avec une fusion Vulruz-Sâles, un seul Pony peut être utile, mais comprend bien qu'aucune discussion n'est d'actualité.

Monsieur Arnaud Savary demande ce qu'il se passera dans le cas où cet objet ne serait pas accepté.

Monsieur Sébastien Esseiva précise que le balayage serait mandaté, pour environ CHF 19'330.— par année, selon une offre datée de juillet 2023, auprès de chez Andrey Transports SA. Le déneigement et salage devraient être entièrement faits par « Savary Marc Entreprise forestière Sàrl », y compris les trottoirs ; une offre complémentaire devrait alors être requise. L'été, un véhicule devrait certainement être loué, pour un prix d'environ CHF 3'500.—/mois.

Monsieur Jean-José Ruffieux requiert le coût d'utilisation du véhicule car seul le montant de l'investissement est cité ce soir.

Monsieur Sébastien Esseiva a comparé plusieurs véhicules, notamment un électrique. Ce dernier devrait être utilisé environ 700 heures par année, pour que le coût soit plus intéressant, alors qu'actuellement nous comptabilisons une moyenne de 580 heures par an. Avec un tracteur, le balayage devrait être sous-traité, pour environ CHF 8'530.— de surcoût par année. Malheureusement, il n'a pas le chiffre annuel de ce dernier.

Monsieur Nicolas Gremaud réplique qu'un tracteur est déjà en possession de la commune, tout comme la saleuse, et que la lame à neige serait réadaptable.

Monsieur Sébastien Esseiva informe qu'un réinvestissement est nécessaire, pour adapter les agrégats. De plus, la durée de vie du tracteur n'est pas garantie. Il est toujours dans les ateliers, dans l'urgence au cas où le Pony ferait défaut.

Monsieur Claude Seydoux demande si le prix de reprise du véhicule actuel est compté dans cet investissement.

Monsieur Sébastien Esseiva informe qu'il est en attente d'un prix, de la part du garage.



Monsieur Samuel Menoud se souvient qu'à l'époque la commune avait acheté un Pony pour remplacer le tracteur, qui était en bout de course.

Monsieur Sébastien Esseiva informe qu'il est prévu de s'en débarrasser, en même temps que le Pony actuel. Le Conseil communal avait décidé de la garder, au cas où le Pony tombait en panne, pour le salage. À noter qu'il coûte en assurance et en taxes.

Monsieur Nicolas Gremaud demande si des frais d'entretiens ont eu lieu sur ce tracteur, depuis l'achat du Pony.

Monsieur Sébastien Esseiva répond par la négative.

Votes

Acceptez-vous le remplacement du véhicule édilitaire ?

Approbation : 67

Opposition : 0

Abstention : 3

► 2.4 Votes finaux du budget de résultats et du budget des investissements 2023

Ouverture de la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Approbation du budget de résultat 2024

Approbation : 70

Opposition : 0

Abstention : 0

Approbation du budget des investissements 2024

Approbation : 70

Opposition : 0

Abstention : 0

3. Présentation du plan financier 2024-2028

La loi sur les communes (LCo) du 16 mars 2006 impose la mise en place d'un plan financier (une sorte de tableau de bord pour le Conseil communal).

Ce tableau est réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année. Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs années. Au niveau communal, en plus des investissements votés ce soir, les investissements suivants auront des effets sur les années à venir (2024 à 2028). Monsieur le Syndic présente le 12^{ème} plan financier de la commune de Sâles :

- | | |
|---|------------------|
| - Assainissement des chauffages
<i>voté en assemblée du 10.12.2013
et terminé en 2023</i> | CHF 125'000.00 |
| - Réfection de la route de Romanens
<i>voté en assemblée du 01.12.2020
et terminé en 2023</i> | CHF 1'780'000.00 |
| - Réfection de l'immeuble de La Rosaire 31
<i>voté en assemblée du 18.05.2021</i> | CHF 1'570'000.00 |
| - Centre sportif – abri, éclairage, drainage
<i>voté en assemblée du 16.12.2021
et terminé en 2023</i> | CHF 299'900.00 |
| - Réfection de l'Ancienne école de Sâles
<i>voté en assemblée du 16.12.2021</i> | CHF 4'500'000.00 |



- Réfection de la Route forestière de Maules CHF 160'000.00
voté en assemblée du 16.12.2021
- Réfection de la Route du Rontet CHF 180'000.00
*voté en assemblée du 10.05.2022
et terminé en 2023*
- Réfection de l'Auberge de la Couronne CHF 790'000.00
*voté en assemblée du 20.12.2022
et terminé en 2023*

Dans le cadre de la planification financière 2024-2028, le Conseil communal a validé un programme d'investissements suivant :

- Implantation de panneaux photovoltaïques au Centre Sportif	CHF	300'000.00
- Rénovation thermique de l'école de Sâles	CHF	210'000.00
- Achat d'un nouveau véhicule d'édilité	CHF	150'000.00
- Revitalisation de la Sionge	CHF	240'000.00
- Site pollué de Maules	CHF	100'000.00
- La Chapellenie à Maules	CHF	700'000.00
- Route de la Joretta	CHF	3'000'000.00
- 2 bassins de rétention d'eau à Maules et Romanens	CHF	60'000.00
- Un arrêt TPF selon la loi sur les handicapés	CHF	200'000.00
- Foyer St-Joseph – Etude	CHF	300'000.00
- Complexe scolaire	CHF	2'200'000.00
- Traversée de Rueyres	CHF	2'000'000.00
- Ecole de Maules	CHF	1'000'000.00
- Plan quinquennal des routes	CHF	2'000'000.00
- Site pollué de Romanens	CHF	50'000.00
- Site pollué de Sâles (Les Mosses)	CHF	100'000.00
- Ferme de Maules	CHF	5'000'000.00
- Revitalisation de la Neirigue	CHF	100'000.00
- La Cure de Rueyres	CHF	2'000'000.00

Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales, ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales.

Il convient de relever que le principe du plan financier est d'établir un inventaire complet des charges futures, tout en étant prudent avec les recettes. De plus, l'intégration de nouvelles charges, sans que d'anciennes ne disparaissent, ne peut pas avoir un effet positif. À partir de 2028, l'intégration du Centre sportif de la Gruyère et des nouveaux EMS devraient constituer le pic des charges à intégrer, tout en sachant qu'un nouveau CO4 devrait être construit dans la partie sud de Bulle ou dans les autres villages du bassin de la Sionge, à savoir Vuadens, Vulruz ou Sâles. Le Conseil communal a proposé deux terrains possibles pour ce futur bâtiment, dans le cadre du Plan directeur régional (PDR). De plus, aucune nouvelle zone industrielle ou artisanale n'est possible sur le territoire de communal de Sâles.

4. Nomination d'un remplaçant, à la suite d'un départ, à la Commission financière

À la suite de la démission de Monsieur Stéphane Meyer, il convient de compléter la Commission financière. Monsieur Meyer est remercié pour son implication au sein de cette Commission depuis de nombreuses années.

Monsieur Sébastien Regamey a fait part de son intérêt et en est également remercié.

Ouverture à la discussion

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

Vote



Acceptez-vous la candidature de Monsieur Sébastien Regamey, comme membre de la Commission financière ?

Approbation : 69, par applaudissements

Opposition : 0

Abstention : 1 (Principe de réserve du candidat)

5. Présentation et adoption des statuts de la nouvelle association de communes du Service des curatelles

Présentation

Monsieur le Syndic donne la parole à Madame Isabelle Seydoux, Conseillère communale en charge du dicastère de la santé et du social, pour cette présentation :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, sept communes (Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens, Echarlens, Vuadens, Vulruz et Sâles) sont réunies en entente intercommunale afin de se conformer à l'entrée en vigueur de la loi sur la Protection de l'enfance et des adultes (LPEA), du 15 juin 2012. Selon art. 12 de ladite loi : « Chaque commune institue un service officiel des curatelles. Plusieurs communes peuvent convenir d'établir ensemble un tel service ».

Selon la loi sur les communes, art. 109 « Lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association ». Ainsi, la Commission travaille depuis plusieurs mois sur cette mise en place et souhaite travailler sous forme d'association, à partir de 2024.

Pour information, le Service des Curatelles Sionge et Rive Gauche est installé à Vuadens, dans les bureaux de la commune, anciennement appartenant à la Banque Raiffeisen. Il occupe cinq collaborateurs (trois curateurs(trices), une secrétaire comptable et une collaboratrice socio-administrative), occupés pour un total de 430%.

La suite de la présentation met l'accent sur les articles principaux. À noter que l'ensemble des statuts étaient à disposition sur le site internet de la commune et à l'administration communale.

Madame Seydoux remercie l'assemblée pour son attention.

Ouverture à la discussion

Aucune question ni remarque de la part de l'assemblée.

Vote

Acceptez-vous les statuts de la nouvelle association de communes du Service des curatelles ?

Approbation : 70

Opposition : 0

Abstention : 0

6. Réception des jeunes citoyens et citoyennes, nés en 2005

14 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2005 : 7 d'entre eux étaient présents et 5 se sont excusés. Monsieur le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Il ne peut que les encourager à participer activement à la vie de la commune. Un petit présent leur est remis.

7. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des



propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

► **Centre sportif : panneaux photovoltaïques**

En raison de l'augmentation constante du prix de l'énergie, le Conseil communal a débuté une étude afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente de la Lisière.

En effet ce bâtiment, bien que chauffé aux pellets, est un gros consommateur d'électricité, notamment pour faire fonctionner différentes pompes et machinerie en journée, ce qui favoriserait l'autoconsommation.

La configuration du toit orienté sud semble idéale pour la pose de panneaux solaires et permettrait un retour sur investissement à dix ans.

Cet objet sera, certainement, présenté lors de l'assemblée de printemps.

► **Revitalisation de la Sionge**

Un autre objet, initialement prévu ce soir, a finalement été reporté à l'assemblée de printemps : celui de la revitalisation de la Sionge.

La bonne nouvelle est que le taux de subvention est passé de 80% à 95%. La Commission de ce dossier est à bout touchant, afin que l'Assemblée communale puisse prendre une décision formelle.

Dans le cadre de cette revitalisation, il conviendra d'effectuer un échange de terrain entre les communes de Vulruz et de Sâles ; les terrains en question sont tous deux situés sur le territoire de la commune de Sâles.

Une fois la qualité et le prix validé par l'autorité foncière agricole (AFC), ces échanges pourront vous être soumis.

Il faudra que les Assemblées des trois communes de l'entente à savoir, La Verrerie, Vulruz et Sâles, acceptent cet objet.

L'investissement sera pris en charge par la commune pilote, soit Sâles, les autres communes participeront en fonction de la clé prédéfinie.

► **Mise à jour périodique de la base cadastrale officielle**

Durant l'été 2023, l'administration communale a été avertie que le Service cantonal de la géomatique (SCCF) allait mandater un géomètre, afin d'effectuer la mise à jour périodique du cadastre officiel.

Il s'agit d'une première pour la commune car, à la connaissance des collaborateurs et du Conseil communal, cette opération n'avait jamais été effectuée auparavant.

Cette information avait été transmise à la population le 24 juillet 2023, par le biais du portail iGruyère, ainsi que sur la page « Actualités », du site internet de la commune.

Le résultat est parvenu début novembre, avec un avis de débit à hauteur de CHF 50'688.00. Il s'agit principalement d'objets pour lesquels une demande d'autorisation, dans le cadre du processus d'annonce, a dysfonctionné.

Le Conseil communal ayant choisi de répercuter ces frais de cadastration aux propriétaires concernés, le service de l'Etat indique qu'il appartient à la commune de répondre aux éventuelles sollicitations. Les factures en question seront prochainement établies par le service de comptabilité communal. À noter que le tarif est en dessous des frais d'un éventuel géomètre officiel, que vous auriez pu mandater pour légaliser ces constructions, souvent de minime importance.



► **Releveur(euse) des compteurs d'eau**

À la suite au déménagement de Monsieur Dominique Genoud, il convient de trouver un(e) remplaçant(e), avec entrée en fonction au 1^{er} mars 2024.

Les relevés ont lieu en mars et septembre de chaque année. Il est possible de devoir relever certains compteurs, sur demande.

Monsieur Genoud est remercié pour son implication depuis quelques années.

La parole est donnée à l'assemblée communale

Monsieur Michel Descloux remercie le Conseil communal pour la nouvelle Route de Romanens. Monsieur Descloux fait partie de Paysage Libre Fribourg et informe l'assemblée qu'un référendum est à disposition ce soir, contre la nouvelle loi « contre le Mantelerlass ». Cette loi, en cas d'implantation d'éolienne, les autorités communales et cantonales, ainsi que la population, n'ont plus le droit de consultation ; tout est dirigé par la Confédération. Il remercie l'assemblée.

Madame Claudine Suard souhaite savoir ce qu'il est prévu pour le Foyer de Sâles, au vu du montant inscrit dans le plan financier.

Monsieur Nicolas Hassler indique que cette parcelle est touchée par la nouvelle loi sur l'ERE et passe la parole à Monsieur Baechler.

Monsieur Stéphane Baechler explique que l'ERE est problématique car elle remet à ciel ouvert les ruisseaux, même les plus petits. Un morcellement serait une possibilité à étudier, mais le Conseil communal est dans le flou quant à la future utilisation de ce bâtiment. Le montant inscrit au plan financier est une idée, mais rien n'est certain, ce plan permet de réfléchir à la suite possible.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que la conservation du parking est importante, car il sert également de place de rebroussement pour les transports publics.

Madame Claudine Suard demande depuis quand ce ruisseau n'est plus à ciel ouvert.

Monsieur Stéphane Baechler répond que pour définir le tracé initial, d'anciennes cartes ont été superposées les unes sur les autres, afin d'avoir une délimitation plus ou moins similaire. Plusieurs bâtiments communaux et privés sont concernés par cette problématique d'ERE.

Monsieur Nicolas Hassler informe que chacun peut consulter la carte géographique du canton, pour voir si son bâtiment est concerné.

Monsieur Guy Seydoux demande si quelque chose est prévu avec l'ancienne école de Romanens.

Monsieur Stéphane Baechler informe qu'actuellement la salle est en location. Toutefois, au vu de l'effectif scolaire, il se peut que des classes ouvrent et/ou ferment ; nos bâtiments sont donc précieux pour cela. La question se pose aussi de dézoner, car dans un secteur d'intérêt général, un seul appartement dit de « fonction » peut être créé. Cela implique alors la modification du plan d'aménagement local (PAL). La construction d'une école à Sâles, afin de tout centraliser, peut également être une option, afin que des appartements soient construits dans les anciennes écoles. D'autres salles de classes, situées dans les quatre villages, sont utilisées par la commune ou louées, d'autres pièces sont encore vides, ce qui coûte à la commune.

Monsieur Nicolas Hassler informe qu'un projet de crèche « à ciel ouvert » est en cours, avec l'utilisation d'une salle de classe, en cas de mauvais temps. Le Conseil communal fait son possible pour louer les biens, ce qui n'est pas toujours évident. Différentes options sont étudiées.

Monsieur Nicolas Gremaud demande ce qu'il en est du dossier de construction à Maules (parcelle 516 RF de Sâles) dont avait fait part Monsieur Jean-Marie Pasquier, lors de la dernière assemblée communale.

Monsieur Florian Pittet explique que la procédure suit son cours au niveau cantonal.

Monsieur Victor Borcard pense que la commune ne devrait pas investir dans des projets de constructions, qui ajoutent des charges complémentaires.

Monsieur Nicolas Hassler explique que, selon MCH2, aucun amortissement n'est nécessaire, si les frais sont passés dans le patrimoine financier, uniquement les intérêts de l'emprunt sont à payer. Le but de rénover est de rapporter de l'argent à la communauté. Le projet de la ferme de Maules (cf. plan financier) n'est pas de rénover l'exploitation agricole mais de construire un immeuble de rendement. Il insiste sur le fait que le Conseil communal réfléchit à long terme, mais que ce ne sont pas les priorités premières. Nicolas Hassler précise que vendre les biens renflouerait les caisses sur du court terme



uniquement. Il ajoute que les appartements rénovés dans le bâtiment administratif ont été facilement loués, avec de la demande.

Monsieur Stéphane Baechler ajoute que les impôts des locataires de la commune font partie du revenu du ménage communal.

Monsieur Jean-José Ruffieux demande si l'endettement des bâtiments communaux font partie de l'endettement global de la commune.

Monsieur Nicolas Hassler répond par la négative. Il ajoute que les communes bénéficient généralement des taux d'intérêts plus favorables que les privés, la commune représentant une meilleure garantie en raison de sa qualité d'organisme de droit public.

Monsieur Victor Borcard demande si un comité de pilotage est en cours pour l'éventuelle fusion de communes.

Monsieur Nicolas Hassler explique que le comité de pilotage est constitué du Préfet de la Gruyère, ainsi que des 25 Syndics(ques) du district. Des informations seront transmises à la population d'ici le printemps prochain. L'Exécutif de Sâles s'est prononcé favorablement quant à ce projet, ce qui permettrait une certaine répartition des richesses, bien qu'il puisse avoir des inconvénients, notamment la perte d'indépendance.

Monsieur Jean-José Ruffieux demande si une autre fusion pourrait avoir lieu, par exemple uniquement avec la commune de Vaulruz.

Monsieur Victor Borcard pense effectivement qu'une fusion avec les voisins pourrait, peut-être, rétablir la situation financière de la commune.

Monsieur Nicolas Hassler rappelle que des sondages avaient été faits à ce sujet, il y a environ 10 ans ; la population pourrait être relancée.

Monsieur Charles Menoud informe que les personnes se rendant au quartier des Mosses, à Sâles, roulent un peu vite, ce qui est dangereux, surtout pour les enfants, et demande à mettre un panneau 30km/h.

Monsieur Nicolas Hassler pense que la limite est respectée, dans son allée de quartier.

Monsieur Florian Pittet indique que cela implique des complications, comme la création d'un plan de mobilité et la pose des chicanes (sauf si cela est requis par le canton).

Monsieur Sébastien Esseiva se renseignera pour une zone 30km/h ou 20km/h.

Monsieur Jean-José Ruffieux demande comment est gérée la grande salle de l'Auberge de la Couronne, étant donné qu'elle ne fait pas partie du contrat de bail du nouveau tenancier.

Monsieur Stéphane Baechler indique qu'elle est mise à disposition du tenancier. Ce dernier ne souhaitait pas la louer, dans un premier temps, afin de débiter gentiment dans ce nouvel établissement et ne pas payer de charges inutiles. De ce fait, le Conseil communal facture un montant de CHF 300.— par jour, jusqu'à concurrence de CHF 4'000.— par année, afin d'atteindre le montant total du loyer requis initialement. Toute demande de location doit se faire via le tenancier.

Monsieur Jean-José Ruffieux remercie l'initiative du Conseil communal quant aux cartes dégriffées communes, des CFF, et demande le fonctionnement ainsi que le tarif.

Monsieur Florian Pittet informe que toute commune peut s'inscrire afin de vendre ces cartes.

Monsieur Thierry Gendre confirme que plus la réservation est rapide, plus le tarif est bas. De plus, les informations sont disponibles sur le site internet communal, depuis hier, premier jour de mise en vente de ces tickets.

Monsieur Nicolas Hassler précise que, maintenant, plus aucun risque financier n'est encouru pour les communes, raison pour laquelle le Conseil communal a accepté ce service.

Madame Alexandra Patoureau souhaite savoir quand la route du Charpentier, à Maules, sera rénovée.

Monsieur Sébastien Esseiva informe que l'entreprise Grisoni-Zaugg S.A. avait programmé ceci en cette fin d'année. Cependant, au vu des intempéries de ces derniers mois, ceci est reporté à février-mars 2024.

Monsieur Nicolas Gremaud pose la même question quant à la route forestière de Maules.

Monsieur Sébastien Esseiva explique qu'au vu du drame qu'a subi l'entreprise Frossard Construction Sàrl, les travaux ont été décalés, selon accord avec les gérants actuels.

Remerciements

Monsieur le Syndic remercie le Conseil communal, l'ensemble du personnel communal, de l'administration, de la voirie et de la conciergerie, qui travaille souvent dans l'ombre.



Il remercie également la population présente, qui démontre son intérêt pour sa commune, lui souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et l'invite à la prochaine assemblée (comptes 2024), prévue le mardi 14 mai 2024, si aucune assemblée extraordinaire n'est organisée entre temps.

Monsieur Hassler profite de l'occasion pour souhaiter à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année, entourés de leurs proches.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h49.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La secrétaire

Prescilia Genoud